

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 54 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 210707-30-FIN-

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

M. ESTOURNES expose qu'il est nécessaire de prévoir des crédits pouvant permettre :

- La création d'une nouvelle opération comptable « opération 240 Performance énergétique Médiathèque des Gaves », cette nouvelle opération outre la performance énergétique comprend le traitement d'air des archives du patrimoine et la réflexion de l'aménagement de l'entrée de la médiathèque,
- D'abonder « l'opération 154 Aire de grand passage » afin d'entamer les travaux d'aménagement approuvés lors du dernier Conseil Communautaire du 15 juin 2021, les crédits correspondants viendront en diminution de l'opération de l'aire des Angles de manière transitoire,
- D'abonder la ligne d'acquisition du logiciel Finances et RH de 65 000.00 € en dépenses et en recettes correspondant à la part qui sera refacturée à la commune d'Oloron Sainte-Marie,
- D'intégrer les résultats du budget annexe du Service Culturel arrêtés par le trésorier et de reverser le résultat net à l'Etablissement Public Administratif Espace Jéliote après soustraction de la part de la subvention concernant la médiathèque,
- De payer l'assurance dommage ouvrage de l'espace du Somport initialement prévue en section d'investissement, ce paiement sera budgétairement lissé sur dix exercices,
- D'abonder l'opération 142 modernisation de la piscine afin de permettre l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans l'attente de la validation de l'opération globale lors des arbitrages du plan pluriannuel d'investissement dans le courant du mois de septembre. Dans l'attente de ces décisions les crédits nécessaires viendront en diminution de l'opération du pont d'enfer pour 500 000.00 € et du Fort du Portalet pour 132 600.00 €,
- Suite à la réception de l'appel de la participation définitive au syndicat du camp de Gurs pour l'année 2021 il s'agit d'accepter et d'augmenter les crédits de 200.00 € pour les passer de 7 150.00 € à 7 350.00 €.

Investissement

Dépenses

2031/3210/149 Frais d'études	- 38 890.00 €
2135/3210/229 Installations générales	- 40 000.00 €
2031/3210/240 Frais d'études	194 400.00 €
2313/331/119 Construction	- 115 510.00 €
2051/0200 Concessions et droits similaires.....	65 000.00€
21578/0203/154 Autres matériel et outillage de voirie	22 000.00 €
2315/0203/154 Installation matériel et outillage technique.....	10 000.00 €
2135/0203/239 Installations générales	- 32 000.00 €
2317/4131/142 Travaux	632 600.00 €
2315/331/225 Installation matériel et outillage technique	- 500 000.00 €
2313/331/119 Construction	- 132 600.00 €
1388/302 Autres subventions	5 204.95 €

Recettes

001 Solde d'exécution reporté.....	5 204.95 €
13141/0200 Subventions Communes.....	65 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses

022 Dépenses imprévues.....	- 26 700.00 €
657358/333 Subventions de fonctionnement versées	200.00 €
6162/950 Assurances obligatoire dommage – construction.....	26 500.00 €
611/3210 Prestations de services.....	3 420.00 €
6748/302 Autres subventions exceptionnelle	160 288.88 €

Recettes

002 Solde reporté d'exécution reporté..... 163 708.88 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 2 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY